



L'Écho du Griot

Janvier 2024

N° 28

Bulletin communal de Sainte-Reine

Le mot du maire

C'est toujours avec le même plaisir que le Conseil Municipal vient vers vous pour vous proposer le semestriel d'hiver de l'Écho du Griot.

Peaufiné comme d'habitude par Annie VIBERT, il est un exercice d'équilibre entre le passé et les racines du village et l'actualité d'une communauté qui vit et s'agrandit.

Il nous donne l'occasion de vous souhaiter une très bonne année 2024. Certes, le contexte national et international ne prête pas à la franche rigolade. Pour autant, faisons ensemble le pari de l'optimisme et de la bonne humeur.

J'en profite également pour vous annoncer que 2024 sera l'année d'Épernay (encore !). En collaboration avec Grand Chambéry, d'importants travaux seront réalisés sur toute la Rue du Mollaret (reprise de tous les réseaux) au printemps qui se terminerait cet été par les premiers travaux de viabilisation du lotissement *Sur les Frênes*.

D'ailleurs, le premier qui prendra en photo le Permis d'Aménager affiché sur le terrain aura droit à une surprise...

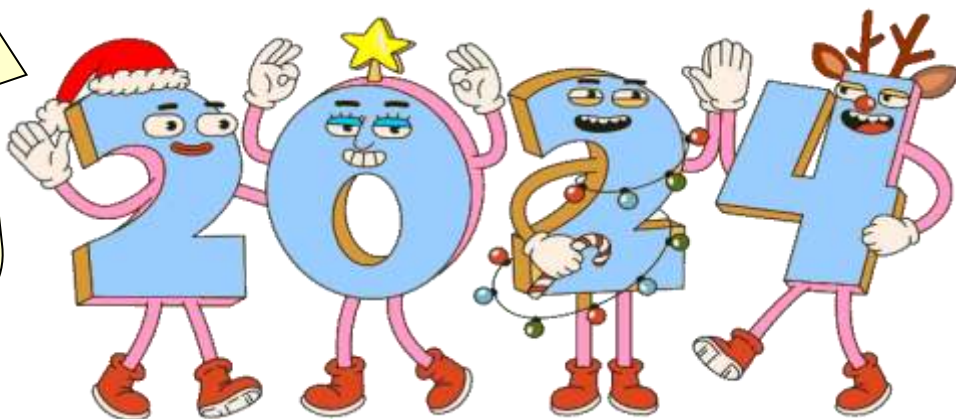
Bonne année à toutes et à tous, et rendez-vous pour *La galette* le 6 janvier à 15 heures.

Philippe FERRARI

Dans ce numéro

- Concert du 1er juillet 2023
- Vide grenier
- Le four d'Épernay
- Musique & nature en Bauges
- Patrimoine
- Le repas des aînés
- Ambroisie
- Marcelle CHAUVI AT
- Apéro des habitants
- Histoire d'un grain de blé
- Carte d'identité, passeport...
- Histologe
- L'info sécheresse
- Quelles autorisations pour travaux ?
- Le coin des lecteurs
- Syop aux Incivilités
- ACCA de Sainte-Reine
- Éclairage public
- La fibre arrive...
- Entretien des haies
- Le groupe scolaire a fêté ses 10 ans...
- Déchetterie mobile
- www.saintereine.fr
- La sainte Agathe
- L'entrée d'Épernay
- Cadastre solaire
- Un potager
- Les coupes d'épicéas
- Notre 1er nid de frelons asiatiques
- Cérémonie du 11 novembre 2023
- Halloween
- Plan communal de secours
- Le Petit colporteur
- À propos des impôts locaux
- Noël
- Mise à disposition du broyeur 2024
- La Galette
- Les bruits & les odeurs...
- Vos prochains rendez-vous

Toute l'équipe municipale vous souhaite une très belle année...



Concert du 1^{er} juillet 2023

Malgré toutes les animations organisées ce 1^{er} juillet 2023 dans les communes voisines, l'église de Sainte-Reine a accueilli un public important pour cet événement.

Avant de débiter, le Président, Bernard MOLLET a tenu à remercier le maire, Philippe FERRARI, la municipalité et le père Vincent COUTIN qui leur ont permis d'organiser le concert dans l'église de Sainte-Reine à l'acoustique très belle.

Musicien accompli, Simon CAIN, professeur de musique et de chant a pris en charge la direction du chœur pour les concerts d'été avec Hélène PERRIER au piano. Thierry BÉBERT a rejoint les choristes et dirigera les concerts de fin d'année.

La première partie nous a enchantés avec une animation classique reprenant entre autres l'Ave Maria d'ARCADELT, Signore d'elle Cime, Salve Regina (sarabande), Ameno, Ninnina, berceuse corse...

Après un court entr'acte, le concert a repris avec des extraits de Carmen, (opéra de Georges BIZET) commentés par Thierry :



- Chœur des enfants avec la garde montante,
- Habanera chanté par Chantal et le chœur,
- Suite n° 1 interprétée à l'alto par Simon,
- Duo Micaëla/Don José (Parle-moi de ma mère), interprété par Étienne et Sophie,
- Couplets du toréador, chanté par Simon, Étienne et le chœur avec la participation du public qui a encouragé le toréador par ses applaudissements.

Après deux rappels, le concert s'est terminé dans une ambiance conviviale. Rendez-vous est pris pour 2024.

Annick MICHEL

Vide grenier

Il y a souvent beaucoup de choses qui traînent dans nos maisons. Elles restent là par habitude et s'accumulent petit à petit. Participer à un vide-grenier est une excellente opportunité pour faire le tri ! Cela permet de garder uniquement les choses dont on se sert et auxquelles nous sommes attachés et de se séparer de celles qui ne sont pas essentielles. On fait ainsi de la place chez soi.

C'est ce qu'ont fait les 14 participants (dont 10 de la commune) qui se sont installés au chef-lieu ce samedi 1^{er} juillet 2023.

Le nouveau comité d'animation avait organisé leur premier grand déballage entre particuliers. Il y avait de tout, des bouquins, de l'informatique, des objets de toutes les époques, des jouets, de la vaisselle, des vêtements, des antiquités...

il y avait du choix !

En contemplant ces objets, on peut presque voyager dans le temps ! Mais les clients étaient un peu rares ! C'est vrai qu'il y avait aussi la fête de l'école et le temps incertain et peut-être un manque d'information malgré les nombreux affichages.

Après un début de matinée très calme, quelques intrépi-



des sont venus faire un petit tour. Acheeteurs et vendeurs ont chacun pris plaisir à communiquer avec des personnes qu'ils ne côtoieraient jamais ou si peu en temps normal.

Quelques-uns ont trouvé la perle rare. Ils sont repartis avec de belles antiquités, des pièces de vaisselle, des jeux pour enfants ou même avec un parapluie pour poussette qui a bien servi à abriter la tête de cette dame pour les gouttes de pluie venues assombrir son trajet.

Ce fut aussi un lieu de convivialité puisque la buvette et le coin de petites restaura-

tions ont permis aussi à communiquer au son de la musique du groupe ZicDanse.

Et, malgré la pluie assez soutenue venue ternir cette après-midi, tout le monde est reparti content.

On peut dire que ce premier vide-grenier (depuis 2009) a été un succès.

AV



Le four d'Épernay

En sommeil une grande partie de l'année, on le réveille en juillet depuis quelques années déjà. Le four communal d'Épernay revit ainsi chaque été, l'espace d'une journée, la vie d'antan et les plaisirs simples de la vie...

C'est l'occasion pour chacun de faire connaissance avec les nouveaux arrivants, avec des vacanciers, de retisser du lien social, parfois distendu, au sein des habitants, de faire la fête d'une manière conviviale et gourmande autour des produits que chacun a apportés.

Ce 9 juillet 2023 fut une chaude journée mais avec l'aide et les idées de chacun, tout le monde a pu trouver une place à l'ombre.

Qui d'apporter des parasols, des assiettes et des couverts car, innovation de presque dernière minute mais aussi une surprise pour certains... il y avait du lapin mijoté au four grâce à l'amabilité d'un vacancier ancien cuisinier. Il nous a fait découvrir sa recette et vous l'offre gracieusement !

À l'année prochaine...

AV



Lapin façon *La Costelle*

Pour 6 à 8 personnes

- 1 beau lapin
- 250 gr. poitrine fumée ou fraîche
- 1 kg pommes de terre grenaille
- 150 gr. olives vertes dénoyautées
- 6 grosses tomates
- 2 oignons jaunes
- 3 poivrons rouges
- 3 poivrons verts
- ½ tête d'ail
- 3 citrons
- 50 cl vin blanc sec
- 50 gr. pignons de pin
- Épices à paella ou safran
- Huile d'olive, sel et poivre



Dans un plat allant au four, faire revenir les morceaux de lapin avec 2 cuil. à soupe d'huile d'olive.

Ajouter les oignons ciselés. Les faire suer avec les sucres caramélisés du lapin. Arrêter la cuisson.

Ajouter les tomates coupées grossièrement, les poivrons coupés en gros morceaux, les citrons coupés en deux, les morceaux de poitrine (en gros morceaux) ainsi que les olives et l'ail en gousses.

Ajouter les pommes de terre préalablement blanchies dans l'eau bouillante (arrêter la cuisson dès la reprise de l'ébullition).

Saupoudrer le tout de safran ou de mélange à paëlla. Saler et poivrer.

Mouiller à demi de vin blanc.

Mettre au four 180° pendant 1 h 15 à 1 h 50.

Pendant la cuisson, remuer et rajouter de l'eau si trop d'évaporation. Vérifier l'assaisonnement.

Au moment de servir, rajouter des pignons ou graines de sésame en déco.

Déguster avec un vin rosé bien frais puis siester sous les figuiers !

Dominique BLANC

Merci au cuisinier !



Musique & nature en Bauges

Si vous aimez le cinéma, vous n'avez pas manqué d'assister à la représentation offerte par le festival *Musique & Nature en Bauges* qui fêtait ses 25 ans d'existence en 2023. C'était le 12 août dernier dans l'église de Sainte-Reine qui accueillait 200 personnes.

Laurent KORCIA avec son stradivarius (appelé *le Zhan*), Élodie SOULARD à l'accordéon et Irma SVANADZE au piano re-prenaient les grandes musiques de films soit 100 ans de musique de film. Chacun a pu reconnaître, entre autre :

- Leonard BERNSTEIN, *Somewhere, I Feel Pretty* (*West*



Side Story),

- John CORIGLIANO, (*le violon rouge*),

- Stéphane GRAPPELLI, *Les Valseuses*,

- Camille SAINT-SAËNS, *Rondo Capriccioso* (*Au revoir les enfants*),

- Astor PIAZZOLLA, *Café 1930*,

- Laurent KORCIA, *L'homme de sa vie*,

- Charlie CHAPLIN, *Smile/Weeping Willows*,

- Ennio MORRICONE, *Cinema Paradiso*,

- John WILLIAMS, *La liste de SCHINDLER...*,

Chacun a aussi apprécié la virtuosité du violoniste maîtrisant parfaitement son instrument et interprétant certains morceaux sans partition.

Rendez-vous est pris l'été prochain avec d'autres artistes.

AV

Patrimoine

Depuis le printemps 2023, des personnes ont parcouru nos villages prenant des notes ou des photos et peut-être les avez-vous vu, croisées ou même discutées avec ? Ces personnes étaient chargées de recenser, d'étudier et de faire connaître l'ensemble du patrimoine bâti, public et privé, civil et religieux dans le cadre d'un partenariat entre le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Auvergne Rhône-Alpes et par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Ces études sont restituées dans des bases de données normalisées. Les recherches, photographies, dessins, cartes, bases de données et documentation rassemblés ou pro-



Moulin-forge Épernay



Chalet de La Cha

oduits par les membres du service permettent d'acquérir une connaissance précise du patrimoine architectural du massif, tant en termes de situation que de nature ou de mode de construction.

d'acquérir une connaissance précise du patrimoine architectural du massif, tant en termes de situation du massif, tant en termes de situation que de nature ou de mode de construction.

Si vous êtes intéressé, suivre ce lien <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/nos-etudes/>

Vous découvrirez les fiches d'inventaire et plus particulièrement les chalets du *Potat* et de *La Cha* ou le moulin LEGER et le moulin/forge d'Épernay en attendant que d'autres fiches étoffent le site.

AV

Le repas des aînés

Chaque année, le repas des aînés offert par la commune fait partie des animations incontournables de l'automne. Ce dimanche 1^{er} octobre 2023, il a réuni les *Rompagnis* âgés de 60 ans et plus conviés par le conseil municipal pour des retrouvailles autour d'un repas.

Les 40 convives qui se sont inscrits ont été accueillis par Monsieur le maire et ont pris place autour des tables dressées dans la salle des fêtes. Repas gastronomique, bonnes saveurs, petits verres de vin, desserts savoureux, c'est



Nadine de *La Halte des Bauges* qui a concocté le menu. Le service a été assuré par les membres du conseil municipal.

Les habitués ont savouré ce moment de convivialité et les *nouveaux seniors* ont apprécié ce temps de rencontre autour du repas animé par Philippe FOURNIER, un animateur musical plein d'entrain.

Un temps de pause particulièrement chaleureux pour nos aînés, pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif.

Ils ont apprécié cette journée conviviale et festive qui s'est poursuivie en musique et chansons et quelques pas de danse pour certains ainsi que la traditionnelle chenille...

AV

Ambrosie

Une plante envahissante...

Qui a dit que l'ambrosie ne poussait pas en Bauges ? Ce n'est pas tout à fait vrai ! Quelquefois on en rencontre quelques plants au bord d'un chemin, surtout amenés par les excréments des bovins auxquels on a donné de la nourriture à base de céréales. Peut-être en avez-vous aussi vu dans votre jardin si vous nourrissez les oiseaux avec des boules de graisse ?

C'est une plante envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme. Il en existe plusieurs espèces mais la plus répandue est celle à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.).

En septembre dernier, quelques plants ont été découverts à Épernay. Ils ont été détruits aussitôt.

Que faire si vous la rencontrez ?

- sur ma propriété ou hors de ma propriété : je l'arrache et la mets dans un sac bien fermé, direction le bac ordures ménagères afin d'être incinéré,

- hors de ma propriété, s'il y a en a vraiment beaucoup : signalez-le en mairie ou via www.signalement-ambrosie.fr. Votre signalement sera transmis aux services compétents qui déclencheront la lutte contre ce fléau.

AV



Marcelle CHAUVIAT

Marcelle CHAUVIAT était née en 1932 dans l'Oise, ses parents étant alors employés dans une ferme. Venus s'installer à Sainte-Reine, elle a fréquentée l'école communale du chef-lieu puis l'école ménagère située au même lieu (photo).

Avec Anita, sa sœur aînée, et son jeune frère René, elle a connu les durs labeurs de l'alpage de La Cha. À l'époque aucun chemin carrossable n'existait, un simple sentier muletier permettait d'y accéder. Un sac à dos ou le mulet tirant un traîneau étaient les deux seuls moyens d'approvisionnement.

En 1956, elle épouse Jean CARLE, son voisin, et tous deux partent travailler à Annecy.

Ayant conservé leur résidence secondaire à Épernay, ils l'occupaient pour les week-ends et les vacances.

D'un caractère enjoué, très gaie, Marcelle affectionnait la compagnie. Dès qu'elle revenait au pays, elle aimait faire le tour du village et rencontrer ses amis. Sa phrase fétiche était *de notre temps, on ne faisait pas ça* ou *de notre temps, on n'avait pas ça* !

En 2003, elle a le regret de perdre son mari. À partir de



Jean & Marcelle

cette époque, on la voyait beaucoup plus rarement. Bien que possédant le permis de conduire et ayant repris des cours, elle a rapidement abandonné l'idée de se déplacer seule en voiture n'ayant jamais eu beaucoup d'attrait pour la conduite.

Après plusieurs AVC, elle est rentrée à l'EHPAD de Meythet où elle fini ses jours le 8 juillet 2023.

AV

Apéro des habitants

Une fois de plus, la commune de Sainte-Reine a invité ses habitants autour d'un apéro géant. La chaleur encore estivale était présente pour cette deuxième édition qui s'est déroulée le 9 septembre 2023.

Malgré une petite interruption en raison des cloches de l'église où chacun a pu apprécier son bon fonctionnement, tous ont écouté avec attention le discours du maire. Il a présenté les nouveaux arrivants et leur a souhaité la bienvenue au nom de la communauté villageoise. Comme la plupart des villages ruraux, Sainte-Reine voit sa population de 179 habitants (recensement 2019) se renouveler considérablement. Même si des jeunes suivent leur travail et partent vers d'autres contrées, d'autres reviennent s'installer au pays. De nouveaux *Rompagni* s'y établissent aussi et d'autres vont bientôt y emménager.

Puis la parole a été donnée au *Comité d'animation* qui a exposé ses actions depuis l'automne 2022 (date de sa reprise de fonction) et celles à venir. Toutes vos propositions sont toujours les bienvenues.

Enfin, chacun a pu partager le verre de l'amitié et chacun a ainsi découvert une tête inconnue et a pu faire connaissance.

Cet apéro un peu vagabond a accéléré le contact avec les nouveaux voisins. L'ambiance avec les jeunes, avec les moins jeunes et puis aussi avec les enfants, était absolument excellente. Tout s'est réalisé avec convivialité et bonne humeur. Ce fut l'occasion de passer un agréable moment qui s'est prolongé tard dans l'après-midi. À renouveler !

AV



Histoire d'un grain de blé

Pour autant que les archives le disent, les céréales ont toujours été cultivées à Sainte-Reine.

Les surfaces de terrain réservées aux céréales étaient assez importantes. Les champs d'avoine destinés à la nourriture des chevaux de trait et ceux de seigle pour l'alimentation humaine côtoyaient ceux d'orge et de blé tendre (ou froment) qui servait à faire la farine.

La préparation des labours se faisait par l'apport de fumier, à l'automne avec un tombereau et au printemps avec la luge.

Arrivé sur le champ, le fumier était déchargé en petits tas alignés puis étendu à la main avec un trident. On l'ébruchait de manière à ce qu'il recouvre la surface du sol.



On effectuait le labour avec l'aide d'un brabant à soc réversible tiré par deux chevaux. A la fin du labour, le terrain était hersé de manière à éclater les mottes, émietter le sol, l'égaliser et éventuellement sortir les pierres et les mauvaises herbes. Le semeur avançait et semait le blé à la volée en aller-retour sur le même *écè* (largeur de dispersion des graines).

Suivait une nouvelle séance de hersage avant de rouler le sol pour bien faire adhérer les grains à la structure de la terre et au printemps suivant, il était à nouveau roulé.

La croissance du blé était liée à la présence de la neige qui, comme un manteau, protégeait les végétaux des gels les plus sévères et aussi, au printemps, des pluies plus ou moins abondantes. Personne n'employait de produits chimiques pour détruire les coquelicots, les bleuets... plus ou moins présents au milieu des céréales.

En août, le temps des moissons arrivait. En peu d'années, on a assisté à une évolution spectaculaire des techniques. On se souvient du fauchage à la faux qui demande de la force, du savoir-faire et un aiguisage régulier. Il était effectué généralement par équipe.

Après le fauchage, entraient en action les ramasseuses équipées de faucilles pour aligner les andains et faciliter la mise en javelles (brassées de céréales). D'autres suivaient et liaient ensemble 2 ou 3 javelles pour former une gerbe.

Puis, ce mode de récolte est remplacé par des faucheuses à traction animale. Sur la faucheuse, deux personnes : le conducteur du cheval et, à côté, un ouvrier qui tenait la barre de coupe et abaissait un panneau sur le sol pour déposer les épis accumulés lorsque leur nombre pouvait constituer une javelle.

Ramassées de la journée pour ne pas mouiller, toutes ces javelles réunies en gerbes devaient être chargées à la main sur des charriots puis stockées dans la grange afin de terminer le mûrissement et le séchage. Les gerbes étaient posées debout, côte à côte, sur la *kièche* (sorte de mezzanine). On empilait ainsi toutes les céréales jusqu'au faitage.



Ensuite venait le temps du battage. Celui au fléau débutait en décembre et se poursuivait jusqu'en février.

Puis apparut la batteuse qui a révolutionné la récolte des céréales. Elle s'installait à domicile vers le 15 septembre. Les premières étaient équipées de moteurs à vapeur, puis on vit les tracteurs reliés à la batteuse par une longue courroie.

Une fois battu, le blé était mis dans des sacs de 100 kg que les hommes devaient porter jusque dans le grenier. L'orge et l'avoine était conservé dans des *orches* (grandes caisses fermées).

La moissonneuse-batteuse qui coupe et bat le blé en une seule opération est arrivée dans les années 1955-56 et a détruit les cultures de céréales à Sainte-Reine, les grains n'étant pas assez mûrs sur pied. La culture s'éteint vers 1965.

Mais à l'automne 2022, Mathieu fait labourer 6 hectares au lieu-dit *La Rochette* pour une parcelle et *La Palestine* pour l'autre et l'ensemence en blé dur. Pari un peu fou ? Peut-être pas !

Avec ces nouvelles variétés, pas d'ajout d'engrais, les conditions météorologiques et les nouvelles machines, la récolte s'est élevée à 35 tonnes ! À l'automne 2023, de l'orge a été semée sur les mêmes parcelles.

Ça donne envie ? On le dirait puisque deux agriculteurs des Bauges-devant ont fait ensemencer des terrains pour une récolte en 2024... À voir la suite...

Et comme tout est une question de cycle, reverra-t-on, un jour, le retour des semeurs de blé, le bérêt vissé sur la tête ?

Carte d'identité, passeport...



Si votre précédente carte d'identité a été délivrée entre 2006 et 2013, elle reste **valide 5 ans après la date d'expiration** qui est indiquée. Exceptions : en cas de perte ou de vol, changement

d'adresse, changement d'état civil (mariage, divorce, changement de prénom).

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de cartes d'identité et de passeport doivent être déposées exclusivement dans des communes équipées du dispositif de prise d'empreintes biométriques. Or, depuis l'été dernier la **mairie du Châtelard** est équipée par ce dispositif.

Pour un rendez-vous plus rapide et plus efficace, connectez-vous d'abord sur le site ants.gouv.fr et faites votre pré-demande.

Puis, inscrivez vos numéros obtenus sur le lien suivant : <https://app.synbird.com/p/1775> afin d'obtenir un rendez-vous.

ATTENTION, n'oubliez pas de venir personnellement avec tous vos justificatifs (domicile, carte



d'identité, photo...).

Plus d'informations sur

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358

Si vous n'avez pas d'ordinateur ou que vous souhaitez être accompagnés dans cette démarche, vous pouvez vous rendre dans les locaux de France Services aux *Amis des Bauges* 232 Avenue Denis Therme - Le Châtelard ou téléphonez au 04 79 54 87 64. Ils proposent un service d'appui pour ce type de demande (lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 sauf le mardi matin).

AV



HISTOLOGE

Vous êtes propriétaire ? Vous êtes locataire ?

Vous avez repéré un ou des problèmes dans votre logement (sécurité, mauvaise isolation, humidité, nuisibles, absence de chauffage, sur occupation...) et vous ne savez pas à quoi faire ni à qui vous adresser ?

Saisissez-les en quelques clics sur la plateforme *Histologie*, la plateforme de signalement contre le mal-logement lancée récemment en Savoie. Elle permet à toute personne en situation de mal logement de se faire connaître et d'être accompagnée.

Sans avoir à vous déplacer ni à chercher le service compétent, depuis un ordinateur, un portable ou une tablette, en quelques clics vous signalez vos problèmes en moins de 3 minutes. Vous pouvez même déposer des photos et des documents.

Une fois le signalement effectué, *Histologie* qualifie votre problème et, dans les 48 heures, le transmet aux bons partenaires (ADIL, SCHS, CAF, ARS...) qui peuvent le traiter depuis un espace de suivi dédié. Vous n'avez pas à chercher !

En bref, *Histologie* :

- qualifie la gravité des problèmes,
- vous propose une prise en charge adaptée,
- vous accompagne gratuitement pour trouver une solution avec les acteurs publics.

Pour en savoir plus rendez-vous sur <https://histologie.beta.gouv.fr>

AV

Info sécheresse

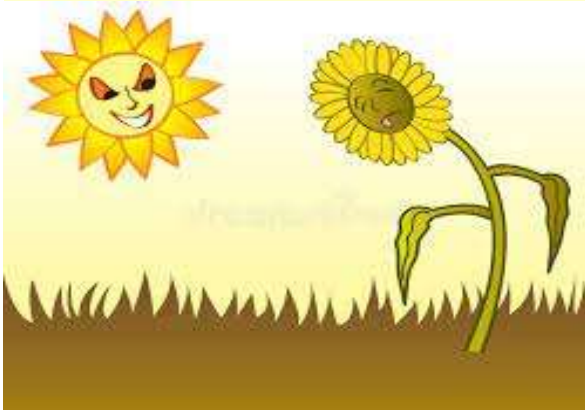
Vous voulez rester informé de la situation de sécheresse sur le territoire des Bauges **ou d'ailleurs** ?

Le nouveau site national *VigiEau* (<https://vigieau.gouv.fr/>) vous permet de :

- connaître les mesures de restriction via la géolocalisation,
- **d'accéder au calculateur afin d'estimer** votre consommation annuelle.

Il vous indique aussi comment réduire **vosre consommation avec l'adoption des éco gestes** afin de préserver les ressources en eau et d'éviter que la situation s'aggrave.

AV



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Le coin des lecteurs...

Des réveillons, plein de rêves ayons !

Ah ! Les nuits de la Saint Sylvestre de notre jeunesse, j'en rêve encore ! Nous étions jeunes et pleins d'espoir. Au fait, vous en connaissez beaucoup des *Sylvestre* ? Moi pas ! Pourtant nous lui avons bien souvent souhaité sa fête à ce saint. Nous n'étions pas des *Tartuffe* ! Bien loin de nous l'idée de cacher ce saint que nous ne saurions voir. Peut-être même que nous y prenions un certain plaisir... D'ailleurs, le trente et un du mois est un jour singulier : prenez le trente et un mai, *c'est la journée sans tabac, alors que le lendemain c'est le premier joint* ! Étrange, non ? Mais je m'égare ! Quoi qu'il en soit, avec chacun un verre à soi, nous aimions trinquer à la santé de ce cher *Sylvestre*... et à la nôtre aussi ; vraiment des bons moments ces réveillons !

Mais pour honorer *Sylvestre*, encore fallait-il trouver des lieux adaptés à nos faibles moyens et malgré tout dignes de nous recevoir. Au début était le verbe car choisir un lieu pouvait être l'objet de quelques discussions. Pour nous, au début ce fut *Chez Burnet*. Vous avez dit *Chez BURNET* ? Parfaitement, c'était un restaurant réputé de Lescheraines qui serait situé juste à côté de l'entreprise *DARVEY* s'il existait encore. Le patron de cet établissement, à notre époque, le *fiils BURNET*, était un homme de caractère, je dirais même d'un sacré caractère, qui en plus d'être un chasseur à la gâchette facile avait installé à proximité de son restaurant un élevage de sangliers. L'un de nos aînés, ayant de bonnes relations avec ce personnage haut en couleurs, avait l'initiative de négocier nos conditions d'accès à sa table. Dans le contrat passé, le respect de l'horaire était impératif. Nous devions arriver, une fois le service de ceux qui payaient plein tarif terminé, mais pas trop tard non plus. Aussi notre soirée commençait au bal du Châtelard puis nous rejoignons nos véhicules pour filer vers Lescheraines. Ah ! Les virages à l'entrée de *La Motte*, en bas de la descente par une nuit froide et humide, enneigée ou verglaçante. Deux conditions étaient nécessaires, mais pas toujours suffisantes, pour en sortir indemne : ne pas avoir à donner un coup de patin et ne pas en avoir un dans le nez. J'en ai connu dont le véhicule est venu prendre appui sur la grange à gauche de la route et d'autres qui empruntèrent l'entrée d'une propriété, sur la droite, en guise d'échappatoire... *No comment* dirait Serge Gainsbourg. Une fois arrivés à bon port, repas copieux assuré (dinde ou cuissot de biche entre autres) dans une chaude ambiance. Autour d'un groupe de fidèles venaient s'agréger des amis et ces rencontres furent parfois à l'origine de relations durables. Après avoir fait copieusement ripaille, certains dont je tairai le nom, avaient encore suffisamment d'énergie pour repartir au bord de l'Isère *Chez Ménaldo*,



écouter Polnareff chanter *Love me, please love me* tout en sirotant un dernier verre.

Le second lieu où nous avons honoré ce sacré *Sylvestre* fut *Le Ranch*. Je ne reviendrai pas en détail sur cet établissement qui, à une certaine époque, fit la renommée du village. Nous le fréquentions assez régulièrement tout au long de l'année, aussi nous préférions changer de lieu pour nous mettre sur *notre 31*. Il faut bien admettre que pour un soir de réveillon le fameux *steak, frites, salade* n'avait pas de quoi déchaîner l'enthousiasme des foules... Une année pourtant, il nous est apparu courtois de rester dans notre village. Gilles nous améliora le menu de manière suffisamment significative pour



Le coin des lecteurs... (suite)



Le Chalet Fleuri

nous convaincre. Il me semble avoir mangé des escargots entre autres choses.

Le Chalet Fleuri cela vous dit quelque chose ? Bien sûr, il n'en manque pas des chalets fleuris dans notre massif... de fleurs. Y a même un concours de chalets fleuris... alors ! Certes, sauf que celui dont je vous parle, était un restaurant de la station des Aillons, *endroit à la mode*, permettant de varier les plaisirs. Comme d'habitude nous avons fini l'année en beauté. Un bar accueillant, un repas correct, une ambiance détendue, cette partie de la soirée fut fort appréciée. Au terme des festivités, comme dans le sketch de Murielle ROBIN, une légère difficulté est apparue avec l'addition : *Hein ? Le vin, on n'a pas compté le vin, ça va, on n'a pas compté le vin !* Refaire le tour de tous les invités pour réclamer une rallonge n'est pas franchement une partie de plaisir ; de quoi garder de cette soirée un souvenir mitigé. Au fait, qui aurait dit que parmi nous, nous avions un futur sénateur ?

En poursuivant notre balade à la recherche à la fois du temps perdu et des restaurants disparus, nous voici de retour au *col du Frêne*. Nous sommes le dernier jour de l'année 1970. Le gérant de l'hôtel du col avait eu la gentillesse d'accepter de faire un geste commercial alors qu'il n'était pas en mal de faire le plein de clients payant *plein pot*. C'était un vrai bonheur de nous retrouver dans cet établissement jouissant d'une bonne renommée avec en perspective un repas savoureux et sûrement bien arrosé. Si l'ambiance fut chaleureuse à l'intérieur, le temps fut plutôt frais à l'extérieur.

Au petit matin une jolie couche de neige avait revêtu la vallée d'un beau manteau blanc. Quelle joie immense de découvrir la vallée ainsi revêtue.

Cette jolie couche de neige eut comme conséquence l'obligation, pour l'un d'entre nous, de sortir de son garage l'UNIMOG municipal transformé en chasse-neige (par les soins d'un gara-



Col du Frêne



giste local, GARNIER des Aillons ?). Avoir passé la nuit à festoyer était-il un motif suffisant, aux yeux des habitants, pour dispenser Gérard de dégager les routes municipales ? A votre avis ? Ainsi pris fin pour notre petite bande de joyeux lurons et de bons

amis cette belle série de jours de fêtes.

Plus tard, Michèle et moi, avons parfois fêté l'arrivée du nouvel an à Sainte-Reine, la commune organisant, pour l'occasion, *un banquet* à la salle polyvalente. Certes nous n'avons pas été de fidèles participants car à l'époque pas de TGV, ni de semaine de 35 heures et encore moins de RTT... Imagine-t-on qu'il nous arrivait même de travailler le samedi matin...? Quelle époque ! En participant à ces réjouissances villageoises, nous retrouvions en grande partie, en plus de quelques un des *lurons* précédemment mentionnés, cette atmosphère conviviale à l'origine de tous ces bons souvenirs !

Au point où nous en sommes, ne serions-nous pas tentés de dire comme un certain Charles :

Que reste-il de ces beaux jours,

Que reste-t-il de tout cela

Dites-le-moi.

Un petit village, un vieux clocher

Un paysage si bien caché

Et dans un nuage le cher visage

De mon passé ?

Mais non ! Avoir évoqué ces soirées, doit nous permettre de nous tourner vers le passé sans nostalgie... Essayons d'éviter de penser que *les moulins c'était mieux à vent* ! Arrivé au terme de ces quelques souvenirs où les hivers étaient rudes et la neige abondante, je vous souhaite une bonne année 2024 et vous pose une question qui me hante encore : *si le ski alpin, qui a le beurre et la confiture ?...*

Jean-Pierre SIMON

Le coin des lecteurs...

En route vers l'Argentine...

Face à une situation de difficultés économiques, et une surpopulation relative, la Savoie va se tourner vers le continent américain, et participer aux grandes migrations de la fin du 19^{ème} et le début 20^{ème} siècle, vers l'Amérique latine. Les villages des Bauges n'y échapperont pas.

De son côté l'Argentine fraîchement indépendante (1816) est en sous-effectif. En 1850, sa population totale avoisine seulement le million d'habitants pour une surface totale de 2,7 millions de Km² soit 5 fois la France. Ce pays, en pleine construction, qui désire s'insérer dans l'économie mondiale, et qui, par ailleurs, dispose d'immense étendues de terre a besoin de bras et lance de nombreuses politiques en faveur de l'immigration.

À Sainte-Reine, entre 1902 et 1914 Ils s'appelaient, François, Alexis, Joseph, Emmanuel, ... BERTIN CARLE, GAUDIN. Ils avaient en commun le fait de ne pas être les aînés des fratries. La terre de leur famille ne suffisait plus pour les nourrir tous, ils devaient partir. Certains, comme François, avaient l'âme aventurière et empli d'optimisme, d'autres étaient résignés : ils n'avaient pas le choix ! Ils sont partis avec un seul bagage, quelques vêtements, un souvenir, un bout de tome, une bouteille de vin de Saint-Pierre peut être... Le voyage serait long, il ne fallait pas trop se charger. Certains savaient qu'ils ne reviendraient pas, d'autres voulaient garder espoir, faire fortune et revenir pour acheter un terrain, aider leur famille. Tous avaient le cœur gros de laisser derrière eux leur mère, leur père, leurs frères et sœurs qu'ils ne reverraient peut-être jamais. Ces montagnes qui les avaient vu naître et grandir, qui étaient leur seul horizon jusqu'à ce jour. Ils partaient tous en emportant au fond de leur âme la douce et consolante pensée de revenir un jour mourir aux lieux qui les ont vus naître, au pied de l'Arclusaz.

Ne te désespère pas dit François à Alexis, garde la foi. Ça va être dur, mais nous sommes ensemble pour nous entraider. Nous reconstruirons notre monde et le soleil sortira de nouveau !

Quand ils embarquèrent, ils regardèrent une dernière fois les côtes de leur pays s'éloigner, puis descendirent en 3^{ème} classe. Le voyage fut long, pénible, pour eux qui n'avaient jamais vu la mer et encore moins pris le bateau. La traversée de l'océan Atlantique est éprouvante et les vagues parfois immensément hautes. Le mal de mer se fit rapidement sentir pour ces hommes de la terre et de la montagne. Pour tous cette traversée parut interminable. Pour tous sauf peut-être pour François qui, d'un naturel jovial, avait sympathisé avec une jeune et belle espagnole prénommée Ana.



1950
Ana & François GAUDIN



Départ des migrants



Arrivée des migrants
Buenos-Aires-1911

Au bout du 27^{ème} jour de traversée les côtes argentines se dessinèrent à l'horizon, créant soudain sur le bateau effervescence et soulagement. François, Alexis, Marie, Ana et leurs compagnons de cabines étaient épuisés et amaigris. Un médecin monta alors à bord afin de détecter toute maladie contagieuse et recenser les individus qui devaient rester en quarantaine. Au fur et à mesure qu'ils avançaient, Buenos-Aires apparaissait de plus en plus distinctement. Ils allaient enfin poser les pieds sur cette terre immense pleine de promesse.

De cette aventure en mer il reste très peu d'écrit. Un certain Edmond GARNIER, qui fit ce voyage en 1909, a retranscrit dans un de ces ouvrages « *Il était 4 heures moins un quart ; les passagers de 1^{ère} classe descendirent d'abord, puis ce fut notre tour. La formalité de la douane fut simple ; les douaniers, habillés en civil, nous laissèrent passer sans nous faire ouvrir nos bagages ; cependant, à la sortie, des agents nous firent payer un droit de 50 centavos ou 0 fr. 75 environ, pour chaque malle ou valise que nous ne portions pas à la main. Ce droit était perçu par un individu qui avait acheté, paraît-il, à la ville, le revenu de cette imposition* ».

Les formalités faites, il a fallu chercher du travail. François et Alexis, se firent embaucher comme vaqueros ou gauchos. L'Argentine cherchait des paysans pour s'occuper du bétail.

Puis ils sont partis vers l'ouest, là où les terres étaient encore vierges, là où tout était encore à défricher. Ils ont économisé et ont pu acheter des terres à Pascanas dans la province de Cordoba. Les larges plaines, où ils allaient construire leur maison et leur ferme, remplaceraient désormais les montagnes de Sainte-Reine.

Les courriers échangés avec leurs frères Joseph et Alexandre restés au village mettaient du temps à arriver à destination.

François épousa sa belle Ana MUNIEZ et apprit l'espagnol.

Le coin des lecteurs... (fin)

gnol rapidement. Ils eurent 5 enfants, Francisco, Jose, Hilario, Clemente, Rosa. Tous restèrent dans la province de Cordoba. Rosa s'installa à la ville de Rio Cuarto où vivent aujourd'hui ses enfants.

La joie fit place à la tristesse quand il reçut le courrier lui annonçant la mort de sa mère en 1906. Puis son frère Alexis, avec qui il avait partagé tant d'aventures, tomba malade et mourut d'une péritonite. Se faire soigner à Pascanas à cette époque n'était pas chose aisée. Une suite d'évènements qui allaient éloigner François un peu plus de Sainte Reine. Mais autant de souvenirs qu'il allait transmettre à ses enfants et petits-enfants.

François (Francisco) est décédé à Pascanas en 1957 à l'âge de 80 ans, sans avoir eu la joie de revoir ses frères, sa sœur, son village, le ruisseau où il aimait tant aller pêcher les écrevisses. Mais aujourd'hui, grâce à lui, Pascanas est devenu le berceau d'une famille GAUDIN.

Après tant d'années ses petits enfants ont repris contact avec nous. Ils désirent connaître le lieu où leur grand père est né. Nous parlons beaucoup et souvent sur Internet, échangeons des photos, parlons de nos pères et grands-pères respectifs. Nous nous découvrons des points communs. Merci Facebook et WhatsApp ! Les réseaux sociaux n'ont



Gauchos & vaqueros

pas que du mauvais. Enfant, mon père parlait de son oncle François, comme d'un aventurier, d'un *bon vivant*, en regardant les quelques rares photos reçues, je l'ai souvent imaginé avec son frère, sur son cheval parcourant la Pampas, rassemblant ses vaches. Et c'est peut-être grâce à lui que j'ai éprouvé cette curiosité pour l'Amérique latine. Aujourd'hui, je tenais à saluer son courage, son optimisme, sa force et lui envoyer là où il repose toute mon admiration. Parler de lui et de son frère Alexis dans ce journal de Sainte-Reine, c'est un peu boucler pour eux le chemin, un juste retour aux sources.

Christine GAUDIN

1-*Les anciennes migrations savoyardes Gilbert Maistre Hommes & Migrations Année 1993 pp. 10-17*

2-Edmond GARNIER publia aux éditions FIGUIERE un récit de voyage intitulé "Autour du monde"

Stop aux incivilités...

Des déchetteries sauvages poussent sur la commune !



Amas de planches dans les prés, au lieu-dit Chandin.

Les vaches auront du mal à les digérer ! En outre, cela pollue l'environnement et dégrade l'image du village.

Caisse à outils Facom écrasée au pied des conteneurs semi-enterrés.

Quelqu'un ramassera bien !

Respectez l'employé communal, il y a une déchèterie ! Jours et horaires d'ouverture page 17 du présent journal ou mettez vos objets inutiles en attente pour le passage de la déchèterie mobile au printemps et à l'automne...



Feux chemin du Faya : aux pieds de buissons et à proximité de résineux, un feu de classeurs & papiers personnels...

Le coupable se reconnaîtra aisément puisqu'il a laissé des indices sur place...

La commune n'est pas une décharge publique !

ACCA de Sainte-Reine

Lors de la saison 2022-2023, les chasseurs de l'ACCA ont prélevé 12 animaux soumis au plan de chasse sur une autorisation totale de 23.

Saisons	2022-2023		2023-2024
	Attribués	Prélevés	Attribués
Chevreaux	9	6	9
Cervidés	6	2	6
Mouflons	3	0	2
Chamois	5	4	5
Sangliers		7	

Pendant cette saison, la chasse aux sangliers a été possible au 1^{er} juin par arrêté préfectoral, à l'affût ou à l'approche et sans chien pour essayer de limiter les dégâts sur les cultures.

L'assemblée générale de l'ACCA s'est tenue le 17 juin 2023.

Pour la saison de chasse 2023-2024, l'association intercommunale de chasse agréée (ACCA) de Sainte-Reine compte 33 adhérents composés de propriétaires et/ou résidents ainsi que de quelques membres extérieurs.

La saison de chasse a débuté le 10 septembre 2023 et se



terminera le 28 janvier 2024. La chasse aux sangliers sera possible jusqu'à fin février. Nous vous rappelons que dans ce laps de temps la chasse est pratiquée 5 jours par semaine. Les jours fériés sont des jours où la chasse est également possible. La chasse a été totalement fermée le 19 novembre 2023 pour le *Trail de l'Arclusaz*.

AV

Les jours de chasse

- lundi
- mercredi
- jeudi
- samedi
- dimanche
- les jours fériés

L'éclairage public



L'éclairage public représente un des premiers postes de dépenses d'une commune et la facture s'est encore alourdie avec la hausse du prix de l'énergie.

Engagée dans une démarche de sobriété énergétique, notre commune a décidé de continuer d'agir sur son parc de luminaires. En 2014, elle avait déjà procédé à l'extinction de son éclairage entre minuit et 6 h 00 du matin puis, en 2022, de 23 h 00 à 5 h 00 du matin.

En 2023, il lui est apparu essentiel de remplacer ses luminaires existants, vétustes et énergivores, d'un âge moyen de 60 ans, qui fonctionnaient avec des lampes à sodium.

Cette stratégie de l'extinction de l'éclairage public couplée à la rénovation des luminaires répond à des enjeux à la fois économiques et environnementaux. Les nuisances lumineuses ont un impact non négligeable sur la biodiversité dans son ensemble. Pour une large protection de la biodiversité, les températures d'éclairage sont proches du jaune et de l'orange et ne doivent pas dépasser 2 400 kelvins (unité de mesure indiquant la température de la lumière).

La commune a donc choisi d'investir dans un éclairage public performant c'est-à-dire d'équiper l'intégralité de son parc avec des ampoules à LED moins consommatrices. Cette technologie permettra d'économiser 2 453 W. De plus, elle nécessite un entretien moindre. À consommation équivalente, elle éclaire 20 % à 40 % de plus qu'une lampe à sodium.

Cela a impliqué la rénovation de 37 lampadaires (ceux récemment installés en étant déjà pourvus). La commune a été aidée au titre du *Fonds vert* (ou *Fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires*) et les travaux effectués par l'entreprise DSE se sont déroulés l'automne dernier.

AV

La fibre arrive...

Doucement mais sûrement !

La fibre optique, c'est quoi ?

C'est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui permet de transporter de grandes quantités de données. Une technologie qui présente un intérêt majeur : la rapidité. Avec une connexion via la fibre optique, le débit minimum est de 300 Mb/s à 8 Gb/s contre seulement 15 à 50 Mb/s avec l'ADSL.

Cela va révolutionner l'usage d'Internet. La navigation web est très confortable avec un chargement de page quasiment instantané. Le temps nécessaire pour le téléchargement d'un film, d'un album de musique ou d'une pièce jointe volumineuse est considérablement réduit. On passe de plusieurs heures à quelques secondes.

Elle présente aussi bien des avantages surtout en période télétravail ou dans le cas d'usages simultanés de la Box Internet à la maison. Le déploiement de la fibre optique coûte cher car cela passe par la création d'un nouveau réseau.

Son déploiement est en cours : la gestion est assurée par le Département de la Savoie et la société XP-FIBRE est le prestataire exécutant les travaux. L'ensemble de la commune devrait être équipé courant 2024.

Comment faire pour bénéficier du très haut débit ?



1 - je teste l'égibilité de mon logement : je me rends sur <https://www.xfibre.com/testez-votre-eligibilite>

Si mon logement est raccordable, je contacte mon fournisseur d'accès Internet. Plus d'infos sur les opérateurs présents sur <https://xfibre.com/reseau/amel-savoie-connectee>

2 - un technicien raccorde mon logement. En attendant l'activation du nouveau service, je conserve mon abonnement.

3 - je branche ma box et mon opérateur active ma ligne. Je profite des nouveaux services.

AV

Entretien des haies

Les haies ainsi que les arbres ont un rôle de brise-vent, de parasol pour les animaux, de tampon climatique, de maîtrise des flux d'eau en favorisant l'infiltration dans les sols. Ils ont aussi un rôle de production en ressources : bois énergie, fruits, miel...

Ils sont un formidable habitat de reproduction et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales et particulièrement pour les oiseaux qui y nidifient.

La taille des haies entre le 15 mars et le 31 juillet peut avoir de graves conséquences pour le bon accomplissement du cycle biologique des espèces animales et contribue au déclin de la biodiversité. Il est vivement recommandé de ne pas tailler les haies durant cette période.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est strictement interdite du 1er avril au 31 juillet par application de l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales.

Les oiseaux qui ne sont pas chassables sont protégés par la réglementation nationale. Par conséquent, la destruction d'individu, la perturbation intentionnelle et la destruction de l'habitat sont interdits et sanctionnables.

Les contrevenants sont passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende pour atteinte à la conservation d'espèces animales non do-



mestiques et pour destruction de leur habitat,. La police de l'environnement (les agents de la DDT et de l'Office Français de la Biodiversité) est en charge de la constatation des infractions de ce type.

Si la réglementation concerne en premier lieu les agriculteurs, il reste évident que la destruction et/ou l'entretien de haies, par exemple dans un jardin, en pleine période de reproduction, est particulièrement néfaste pour la faune sauvage.

En dehors de cette période de nidification, l'arasement des haies ne peut se faire qu'après réflexion (estimer l'impact de sa destruction, par exemple sur les coulées de boue) et suivant la réglementation en vigueur.

AV

Le groupe scolaire a fêté ses 10 ans...

L'école primaire de Sainte-Reine, située au chef-lieu (actuellement les salles communales), a fermé ses portes fin juin 1983, avec moins de 15 élèves inscrits !

En septembre de la même année, un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) a lieu avec les communes de Jarsy, d'École et La Compôte. Les enfants des écoles de Doucy et de Sainte-Reine se sont retrouvés dispatchés dans ces trois communes.

Après plusieurs années de réflexion sur les besoins et la mise en balance des avantages et des risques, la construction d'un groupe scolaire a été décidée à École, lieu quasi central. Le chantier a débuté en octobre 2012. Cela a représenté un investissement financier considérable à la fois en termes d'immobilisations, de l'amortissement et de coûts de fonctionnement. Pour ce faire, il a fallu que l'école scolarise tous les enfants des communes sans quoi elle courrait le risque de subir une fermeture de classe qui l'aurait privée de certaines subventions, la mettant alors en difficulté.

Et fin octobre 2013, les communes d'École, Jarsy et La

Compôte ont fermé leurs classes respectives. Changement radical pour tous les enfants des villages des Hautes-Bauges qui intègrent, à la fin des vacances de Toussaint, le groupe scolaire unique et flambant neuf.

Il est géré par le SIVU des Haute-Bauges (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) constitué par les cinq communes des Bauges-devant.

Pour célébrer ses 10 années d'existence, une fête d'anniversaire a été organisée le 20 octobre 2023 avec la participation des élus d'hier et d'aujourd'hui, le corps enseignant et le personnel de l'établissement ainsi que la population des 5 communes.

Des chants d'enfants, la projection du film tourné par Pierre BECCU avec l'aide des écoliers au moment de la construction du nouveau groupe scolaire, des discours et un verre de l'amitié ont rythmé cette sympathique fête.

Nous souhaitons encore de longues années à cet établissement...

AV



L'architecte, Arnaud De LAVAREILLE
parle avec les CM

SOUVENIRS DE 2013

Techniques de cinéma-reportage avec Pierre BECCU et les enfants de CE



Déchetterie mobile

En complément des déchetteries fixes, une déchetterie mobile circule à travers les 38 communes de l'agglomération.

Ce service complémentaire vous permet de vous débarrasser de vos encombrants, près de chez vous. Un service simple, sécurisé, offrant un déchargement facile et acceptant une large gamme de déchets.

La permanence se tient de 9 h à 15 h.

N'oubliez pas de consulter le site de la mairie où toutes les dates sont inscrites dès qu'elles nous sont communiquées par le service de Grand Chambéry. Vous pouvez ainsi vous préparer à l'avance à la dépose de vos encombrants...

Pour cette année, la déchetterie mobile sera à nouveau présente sur la commune les :

- 27 avril 2024
- 19 septembre 2024

Alors tous au tri !

AV

PESEES EN KG - SEPTEMBRE 2023	
Batteries	30
Bois	15
Cartons	14
Équipement électrique électronique	26
Incinérables	520
Huiles minérales	45
Métaux	10
Mobilier	900
Néons	1
Nespresso	7
Pâteux	12
Piles	1
Solvants	27
Textiles	20

Déchetterie Le Châtelard

Horaires d'ouverture

* **Hiver** (1^{er} novembre au 30 avril) :

- Mardi,
- Mercredi,
- Vendredi
- Samedi

9 h 30 - 12 h 30
14 h - 17 h

* **Été** : (1^{er} mai au 31 octobre)

- Mardi,
- Mercredi,
- Vendredi
- Samedi

9 h 30 - 12 h 30
14 h - 19 h

La déchetterie est fermée les jours fériés.

www.saintereine73.fr

BON ANNI VERSAIRE



Il y a juste 3 ans que le site Internet de la commune a vu le jour.

Depuis le 6 septembre 2021 (date du premier comptage), il a reçu 4 590 visites soit une moyenne de presque 6 visites par jour...

C'est assez satisfaisant...

Et si on renouait avec la tradition de la **sainte-Agathe** ?

Un bon déjeuner à **La Halte des Bauges** vous tente ?

Mesdames, êtes-vous intéressées ?

Oh ! OUI ...

Inscrivez-vous **avant le 20 janvier 2024** en indiquant vos coordonnées sur admin@saintereine73fr ou auprès d'**Annie** ou de **Marine**...

4 février 2024
12 h 00



L'entrée d'Épernay

Aménagement paysager

L'aménagement de l'entrée sud d'Épernay s'est poursuivi dès septembre. Les plantations de végétaux sont venues agrémenter des pelouses fraîchement engazonnées. Au printemps une treille devrait voir le jour...

Les personnages en osier qui ont été très appréciés durant l'été ont été retirés pour l'hiver mais reviendront dès les beaux jours accompagnés de nouvelles créations.



Le kiosque

Le kiosque a été réalisé et installé par la menuiserie DEGRANGES de Lescheraines.

Une drôle de grosse boîte noire a atterri sous cet abri. Ce condensé de technologie est un distributeur de pizzas. Il est composé d'un gros réfrigérateur, rempli chaque jour et d'un petit four. Dès que le paiement est validé, la machinerie, pilotée par ordinateur, sélectionne, cuit et délivre la pizza retenue dans une élégante boîte blanche en carton. Il n'y a plus qu'à se régaler.

En fonction depuis le 20 octobre 2023, il est désormais à votre service 24/24 et 7/7 avec un paiement par carte uniquement.

C'est Alexandre, le pizziolo du *Chalet à pizzas* au Châtelard qui vient le remplir tous les soirs. Les pizzas fraîches et généreusement garnies sont préparées quotidiennement et sont placées dans la chambre froide pour assurer la sécurité alimentaire.

Sur l'interface intuitive et tactile, vous commandez votre pizza de la *Régina* à la *Royale* en passant par l'*Orientale*, la *Vin'diots* ou l'*Authentique*. Au total, 28 références différentes mais pas toutes en même temps :



RAPPEL

Pour les personnes qui disent que "la commune doit avoir d'autres priorités que d'installer un distributeur à pizzas ! Du pain, par exemple, serait plus intelligent !"

Ces distributeurs ne sont pas la propriété de la commune mais celle des commerçants qui ont décidé de les installer en ce lieu et qui les gèrent...

- en 30 secondes, si vous voulez finaliser la cuisson à la maison,

- en 3 minutes, si vous la choisissez prête à consommer.

C'est simple ! En plus d'être belles, elles sont excellentes !

Peut-être que cela fera des émules, un autre distributeur lui tiendrait-il bientôt compagnie !

AV

Routhennes

Mise en place de plants de vivaces en remplacement de la prairie fleurie qui demandait trop d'entretien.



Cadastre solaire



Le potentiel solaire de votre toiture en 1 clic !



Cet outil de cartographie dynamique est précis : sur chaque pan de toiture existant, les masques générés par les bâtiments voisins et l'environnement sont pris en compte.

Une fois le premier niveau d'information délivré, vous avez la possibilité de contacter, en fonction de votre profil, des conseillers pour vous appuyer sur votre projet et connaître les aides existantes.

Ne nécessitant aucune inscription, son utilisation est anonyme.

Connectez-vous sur <https://grand-chambery.cadastre-solaire.fr/>

AV

Grand Chambéry a mis au point un cadastre solaire pour vous permettre d'estimer le potentiel solaire de la toiture de votre habitation ou de votre bâtiment et ainsi étudier la possibilité de produire de l'électricité ou chauffer de l'eau avec, notamment, la pose de panneaux solaires photovoltaïques.

Cette application s'adressant à tous vous permet d'en apprendre plus sur le potentiel solaire de votre toiture : elle vous indique le rayonnement solaire de votre toiture et le potentiel de production d'énergie solaire de la maison ou du bâtiment concerné.

Simple d'utilisation, il suffit de renseigner une adresse ou de cliquer sur un bâtiment.

Un potager !

Dans l'Écho du Griot de juillet 2023, un article vous parlait du **potager**, l'appareil de cuisson né bien avant les cuisinières.

Il servait à mijoter le potage, à **réchauffer les plats...**

Et bien, il en existe toujours un dans le gîte n° 1 au Chef-lieu. Celui-ci est plus récent puisqu'il date de 1874 lors de la création du bâtiment communal.

Il est installé sous la fenêtre de la cuisine (photo ci-contre : vue de dessus).

C'était alors l'appartement du maître d'école...



Les coupes d'épicéas

Depuis quelques années, les résineux meurent en masse et ce bois mort ne sert plus qu'à produire du combustible et encore ! Des grumes imposantes alignées le long des chemins, quelques parcelles rasées par des coupes claires où l'on abat tous les arbres de la zone, la forêt a quelque peu changé, laissant apparaître un paysage de clairières. La forêt de Sainte-Reine s'est installée sur des parcelles caillouteuses, voire rocheuses avec des arbres qui subissent la sécheresse, les pics de chaleur depuis plusieurs années, à laquelle se sont ajoutées des attaques de scolytes, un mal qui gangrène peu à peu toute la forêt. Après quatre ou cinq mois, dévorés par les insectes et les champignons, ils ne servent plus qu'à produire du combustible. Si les arbres ne sont pas coupés et évacués rapidement, c'est toute la forêt qui est menacée.

Afin de valoriser au mieux le bois avant qu'il ne se dégrade totalement sur les deux parcelles communales qui commençaient à dépérir, l'ONF (qui gère notre forêt) a proposé de les raser à blanc. Les arbres de même âge ayant poussé en même temps (futaie régulière) sont coupés en une seule fois, sans que les jeunes pousses soient encore installées.

À Épernay, la parcelle du *Replé* était un *boni* c'est-à-dire un petit bout de pré sans grande valeur qui était rajouté à une autre parcelle communale que l'on louait. On pouvait soit la faucher et la faner, soit mettre quelques chèvres... Puis, comme plus personne n'a voulu l'entretenir, le conseil municipal avait décidé de faire un pari sur l'avenir. *C'est-à-dire* de la planter afin d'obtenir, dans les prochaines années, une source de revenus ! C'est *Fred LA MIGUE* et *Henri BEAUMONT* de La Compôte qui s'en sont chargés dans les années 1960.

À la même période, la commune a fait planter en épicéas la parcelle de la *Grand'Fraise* et, à Routhennes, une partie de celle de *La Groba*. La seconde partie de cette parcelle ainsi que les parcelles du *Mollord de Paris*, du *Chaina* et du *Griot* ont fait l'objet d'un contrat avec l'ONF qui donnait 50 % de subventions à la condition de se réserver sur la vente du bois. Par la suite, l'ONF a abandonné sa part et l'a cédée à la commune.

Mais ce qui était, à l'époque, une très bonne opération et fournissait de très bons revenus à la commune n'est plus d'actualité. C'est ainsi que pour protéger les autres arbres et valoriser le bois, la commune a fait abattre par un professionnel les parcelles du *Replé* et celles de *La Groba*. En octobre, les habitants ont pu entendre une étrange activité dans la forêt. C'était l'abatteuse, un engin d'une incroyable efficacité, qui progressait très rapidement en s'articulant comme une chenille à travers le bois. Elle coupait et ébranchait les épicéas en moins d'une minute sans que le fût ne touche le sol. Pas grand-chose à voir avec le travail habituel du bûcheron !

Au total, 1 251 m³ qui, une fois triés suivant leur qualité, ont été répartis en bois énergie (471 m³) et bois d'œuvre (780 m³). Le bois d'œuvre a été vendu aux *Scieries Réunies de Savoie*. Les longueurs de moins de 4 mètres achetées par l'entreprise *Multi Trans Savoie* de Saint-Pierre-d'Entremont) ont été déchetées par la commune afin d'éviter des kilomètres de transport inutiles.



L'abatteuse en action



Une partie des grumes à Routhennes...



et à Épernay

La commune a été aidée par le *Fonds d'amorçage* proposé par l'*Association des Communes Forestières de Savoie* afin de pouvoir payer l'entreprise de débardage (*EURL Matforest* d'Arêches) et celle de transport (*EFTL* de Saint-Martin-en-Haut, du Rhône).

En dépit des mauvaises conditions sanitaires et écologiques, l'opération ne sera pas une très bonne opération comme prévu anciennement mais sera, quand même, pas trop mauvaise. On a évité le pire !

Notre 1^{er} nid de frelons asiatiques...

En octobre 2023, des Routhenais avaient déjà aperçu des frelons asiatiques devant leurs ruches. Le nid a été découvert le 15 novembre, dès que les feuilles ont commencé à tomber. La commune a fait appel au professionnel *Le Frelon saqué* afin de le détruire et d'éviter au maximum la propagation des fondatrices pour cette année.

Avec l'aide de sa longue perche, il a injecté une poudre insecticide à l'intérieur du nid. Il est important qu'elle soit bien à l'intérieur afin de garantir une élimination de l'ensemble des individus ainsi que de leurs larves, faute de quoi, les individus survivants peuvent désertier le nid et en refaire un à proximité. Les frelons qui sont en vol au moment de l'application retournent dans le nid contaminé et le deviennent à leur tour. C'est la garantie d'une désinsectisation totale et efficace. Un nid non détruit en génère jusqu'à



10 autres l'année suivante ! Ouvrez l'œil sur les prochains nids et prévenez vite la mairie...

AV

Cérémonie du 11 novembre

Signé le 11 novembre 1918 près de Rethondes, l'armistice mit un terme à la Première Guerre mondiale qui fit plus d'un million de morts et presque six fois plus de blessés et de mutilés parmi les troupes françaises.

Pour commémorer cet anniversaire, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 *journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix* et la loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France, civils et militaires. En conséquence, en plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918, le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Et le jour du 11 novembre 2023 a été la 105^{ème} fois que l'on rendait hommage aux Poilus.

En présence des élus, des enfants, des familles et des anciens combattants, cette cérémonie, présidée par M. le maire d'École, s'est déroulée devant le monument aux morts



de cette commune puisque nos deux communes sont réunies sous le même drapeau. Après la lecture des différents messages, l'appel des morts des deux communes, le dépôt de gerbe et la minute de silence, une autre cérémonie, cantonale celle-ci, s'est déroulée au Châtelard.

AV

Halloween

La fête la plus terrifiante de l'année !

Le mardi 31 octobre 2023, conjointement avec la commune, le *Comité d'Animation* a proposé, une après-midi très spéciale pour fêter Halloween.

Jeunes, moins jeunes, petits et grands enfants se sont retrouvés à la salle des fêtes en début d'après-midi. Tous ensemble, ils ont confectionné des horreurs, ils se sont déguisés et maquillés. Puis les citrouilles, les fantômes, les sorcières, les squelettes, les diables, les monstres, les vampires... ont visité les chaumières de leurs hameaux respectifs. Une troupe colorée et pleine d'entrain s'est élancée dans les rues, n'hésitant pas à toquer aux portes, prête à jeter un sort. Elle a gentiment effrayé les habitants qui ont joué le jeu en remplissant généreusement leurs paniers de ces friandises tant convoitées. Sacs et seaux ont vite débordé.



Puis, tous ont regagné la salle des fêtes afin de se restaurer et partager le butin. Chaque enfant est reparti heureux de cette après-midi divertissante !

AV

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



Les communes ont été sollicitées par la Préfecture pour élaborer le Plan Communal de Sauvegarde.

Comme chacun le sait, la période est marquée par l'existence de risques (naturels, climatiques, industriels, sanitaires, malveillance humaine...) qui imposent à chaque échelon administratif de s'organiser pour gérer au mieux des épisodes de crise.

Notre commune élaborera dans les prochains mois son PCS. Il s'agira de recenser les risques, d'identifier les personnes vulnérables et recenser les personnes-ressources sur la commune qui pourraient nous aider en

situation de crise. Il peut s'agir des professionnels de santé ou de ceux disposant d'une compétence particulière (par exemple : personnes titulaires du permis poids lourd) ou de matériels spécifiques (groupe électrogène...).

Le PCS de Sainte-Reine devra également se doter d'un système efficace pour vous informer en temps réel de tout événement susceptible de présenter un risque collectif.

Nous reviendrons vers vous...

Philippe FERRARI

MOIS	JOURS		
Janvier	5	19	
Février	2	16	
Mars	1	15	29
Avril	12	26	
Mai	10	24	
Juin	7	21	



En octobre : Coucher de soleil sur le Griot
Photo prise par Christine G.

À propos des impôts locaux

Vous avez tous constaté, en 2023, une augmentation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Il y a en fait deux éléments à l'origine de ces évolutions :



1 - la revalorisation des bases locatives (+ 7,5 %), mesure imposée par l'État touchant toutes les collectivités territoriales de France.

Les bases locatives étaient en effet restées figées depuis plusieurs années. On peut toutefois s'interroger sur le calendrier de cette mesure dans une période de forte inflation où le pouvoir d'achat de la population a régressé.

2 - l'augmentation du taux de la taxe foncière décidée par Grand Chambéry. Cette augmentation permet de financer les investissements et travaux dont toutes les communes bénéficieront.

En résumé, les impôts locaux augmentent MAIS les taux appliqués par la commune de Sainte-Reine n'ont pas augmenté.

Une décision du conseil municipal prise à l'unanimité.

Philippe FERRARI

Noël



Le Noël de la commune

Le 17 décembre, le père Noël est venu en personne remettre, en main propre à chaque enfant de primaire son cadeau personnalisé. Pour faire suite au sac à dos, à la lampe frontale, à la casquette et au bonnet des années antérieures, cette année, ils ont reçu une gourde. Ainsi, à l'école, chacun retrouvera facilement ce qui lui appartient.

Le Noël du Comité d'animation

C'était le 16 décembre avec un atelier *décoration* afin de préparer la salle et garnir le sapin ainsi qu'un second atelier *préparation de biscuits* que les participants ont partagé ensuite avec la population, accompagné de chocolat ou de vin chaud. Il en restait pour le lendemain...



Deux maisons en pain d'épice...



Les boîtes aux lettres

La période de Noël a débuté vers le 15 novembre lorsque les lutins ont repositionné deux boîtes à lettres rouges, une à Épernay et l'autre à Routhennes, afin de recevoir les lettres des enfants.

Le père Noël a répondu à chaque tête blonde qui a bien voulu lui adresser ses désirs. Ont-ils été exaucés ?



Les colis gourmands

Comme le veut la tradition et toujours dans cet esprit de Noël, les élus de la commune ont parcouru les rues des villages afin de répartir les colis (préparés par la *Coopérative laitière* de La Compôte) aux 57 seniors de plus de 60 ans résidant à l'année dans la commune, parmi lesquels quelques couples mais aussi des personnes isolées, qui ont été destinataires du traditionnel colis de Noël. Toutes se sont montrées très heureuses de recevoir à la fois le contenu gourmand du colis mais aussi de la visite avec les quelques mots échangés. Ce moment de partage a permis d'apporter un peu de joie dans les cœurs et de perpétuer l'esprit de fête, surtout dans cette période de fin d'année où certains sont souvent oubliés ou laissés-pour-compte. C'est toujours une petite attention qui fait plaisir !

AV

Retardataires...
encore une chance de vous inscrire sur
admin@saintereine73fr
avant le 28 décembre 2023



Tout l'équipe municipale
cherche ses rois & ses reines...

6 janvier 2024
15 h 00
Salle des fêtes

BROYEUR de Grand Chambéry MISE A DISPOSTION 2024

- | | |
|----------------------------|------------------------------------|
| 1 ^{er} semestre | 2 nd semestre |
| - du 15 au 28 janvier | - du 1 ^{er} au 14 juillet |
| - du 26 février au 10 mars | - du 12 au 25 août |
| - du 8 au 21 avril | - du 23 septembre au 6 octobre |
| - du 20 mai au 2 juin | - du 4 au 17 novembre |

En décembre, le broyeur n'est pas réservable pour cause d'entretien annuel.

Les bruits & les odeurs, ça ne se discute pas, ça se vit !

Nous continuons à entendre de temps en temps des remarques et critiques sur le coq qui chante, les vaches avec leurs sonnettes, les cloches de l'église, le bruit des artisans et des agriculteurs...

Que voulons-nous pour notre village ? Un musée, des personnages de cire, des volets clos ? Bien sûr que non !

Alors en 2024, on s'aère la tête, on apprécie les choses simples, les bruits de la nature et on fait le pari de l'optimisme.

Par contre, la contrepartie du vivre ensemble assumé, c'est de respecter quelques règles de base. Par exemple : on évite de laisser aboyer son chien pendant des heures et on s'interdit de brûler des ordures ou de les déverser dans la nature...

Philippe FERRARI



Bienvenue

À Épernay :

* Maxime GUIBOUD-RIBAUD & Julie BROCAL

À Routhennes :

* Léo BAZIN & Fanny MONLEVIS



Le carnet



Ils ont pris leur 1^{er} bain :

* Augustin LA FAY né le 31 mars 2023, 2nd enfant au foyer de Ondeline & Thibault LA FAY à Épernay

* Baptiste BLANC né le 16 juillet 2023 à Albertville, fils de François BLANC & de Marie PATROIX à Épernay

Bienvenue à ces bébés.



Ils nous ont quittés :

* Marcelle CHAUVIAT épouse CARLE, née le 4 mars 1932, décédée le 13 juillet 2023 à Meythet.

* Gilbert MOUNET, décédé fin novembre 2023 à l'âge de 84 ans. Il a résidé à Routhennes pendant plus de 20 ans. Il s'était beaucoup investi dans l'ancien *Comité des fêtes* surtout lors de la fête des Peï-rionds.

* Martine PERRIER née CARRET, née le 30 janvier 1953 à Houilles, décédée le 16 décembre 2023. Elle résidait à Épernay.

Toutes nos condoléances aux familles & à leurs proches.

L'Écho du Griot n° 25, juillet 2022

Rédacteurs : Philippe FERRARI, Christine GAUDIN, Annick MICHEL, Jean-Pierre SIMON, Annie VIBERT.

Mise en page : Annie VIBERT

Impression : Nouvelles Impressions - Albertville

Distribution : Annie VIBERT & Charles

Vos prochains rendez-vous...

* La galette : 6 janvier 2024

* Prêt du broyeur : voir p. 22

* La sainte Agathe : 4 février 2024

* Chandeleur & jeux de sociétés : février

* Animations Pâques : mars

* Jeux de sociétés : avril

* Déchetterie mobile : 27 avril & 19 septembre 2024

Certaines dates restent à définir et seront communiquées ultérieurement sur le site internet, info dans les boîtes aux lettres ou par voie d'affichage...

En règle générale, vos prochains rendez-vous lors des manifestations de la commune sont inscrits sur le site internet et dans l'*Écho du Griot* qui paraît en janvier et en juillet. Malgré le rappel par voie d'affichage quelques temps avant, l'oubli n'est pas loin depuis la lecture !

Alors, vous souhaitez être alerté personnellement avant l'évènement ?

La commune ainsi que le Comité d'animation vous proposent conjointement de vous faire connaître en nous indiquant vos noms et prénoms ainsi que vos coordonnées (téléphone portable et/ou mail) en utilisant les adresses suivantes :

admin@saintereine73.fr

ou

cdfsaintereine@gmail.com

afin de rester informé des prochaines animations et évènements majeurs.

Si vous n'avez pas Internet, indiquez vos coordonnées sur papier libre à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Vous pouvez être rayé de la liste sur simple demande.

Mairie

561 route de Sainte-Reine
73630 SAINTE-REINE
Tél/Fax 04 79 54 82 45

Messagerie : commune.sainte-reine@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat au public :

- lundi de 10 h 00 à 12 h 00

- jeudi de 16 h 00 à 17 h 50

www.saintereine73.fr